

**DROIT A L'IMAGE - Autorisation parentale pour l'utilisation de photos, vidéos et/ou enregistrements sonores**  
Année scolaire 2020/2021

Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code civil). Cela signifie que toute diffusion d'une image, d'une vidéo sans le consentement des représentants légaux du mineur est une atteinte à son droit à la vie privée.

Dans le cadre d'un établissement et/ou d'un service, le droit à l'image des personnes accompagnées mineures est géré par leurs parents ou tuteur. Afin de prévenir tout contentieux, les prises de vue ou les enregistrements doivent par conséquent être précédés d'une demande d'autorisation écrite adressée aux parents ou tuteur.

L'IME de Moulins – Renée Tétard demande l'autorisation d'utiliser des photos, des vidéos et/ou des enregistrements de votre enfant prises au cours des activités éducatives ou pédagogiques, des événements sportifs et des activités scolaires ou périscolaires.

Ces photos, vidéos et enregistrements pourront servir à alimenter les différentes publications de l'ABSAs (journaux, lettres d'actualités, plaquettes d'informations, blogs, site internet absa86.org, films, présentations audiovisuelles, banques de photos/vidéos/sons). Ces supports permettent une communication interne et externe à l'IME de Moulins – Renée Tétard. Les enregistrements ne seront ni vendus, ni utilisés à d'autres usages.

Le droit à l'image et le respect des personnes mineures restreint l'usage des photos, vidéos et enregistrements les concernant. Une publication ou diffusion d'une image permettant de reconnaître une personne mineure doit faire l'objet d'un consentement spécifique des parents ou du tuteur. Le nom de famille n'est en aucun cas mentionné, seul le prénom peut être utilisé.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 - Informatique et libertés et à la Loi n° 2020-1266 du 19 octobre 2020 visant à encadrer l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de seize ans sur les plateformes en ligne, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

**Coupon à remettre**<sup>1</sup>

Nous, soussignés<sup>2</sup> ..... et .....

Responsables légaux de l'enfant :

Nom : .....

Prénom : .....

Déclarons autoriser l'ABSAs à utiliser les enregistrements, photographies de notre enfant dans le cadre précis décrit ci-dessus uniquement.

Déclarons refuser l'utilisation d'images et/ou sons de notre enfant (*dans le cas de photos de groupe, le visage de votre enfant sera rendu flou avec un logiciel de retouche d'images de manière à le rendre totalement impossible à identifier*).

Date : ..... Signatures

<sup>1</sup> Cocher la case de votre choix ou rayer la mention inutile

<sup>2</sup> Indiquer les noms et prénoms des deux parents ou ceux du tuteur